

LES AGRESSIONS SEXUELLES DANS LES ÉCOLES, PLUS FRÉQUENTES QU'ON NE LE CROIT
Le Comité contre les violences sexuelles dans les écoles propose des solutions

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montréal, le 26 avril 2018 – Le Comité contre les violences sexuelles dans les écoles* a tenu aujourd'hui une conférence de presse pour sensibiliser les décideurs du milieu de l'éducation et le grand public au phénomène sournois des agressions sexuelles dans les écoles (secondaires et primaires). Le manque de structures adéquates en milieu scolaire pour accueillir les plaintes, accompagner les victimes et documenter ces agressions pourrait faire croire qu'il s'agit d'un phénomène marginal. Pourtant, l'expertise des groupes membres du comité témoigne d'une autre réalité; la naissance même du comité en fait foi, car il est issu d'une initiative de jeunes de 12 à 16 ans, qui demandaient des changements et des mécanismes pour renforcer leur sécurité à l'école. Ces jeunes nous rappellent que notre société a le devoir d'agir pour prévenir ces agressions et accompagner les victimes.

Des chiffres qui donnent froid dans le dos

« Les chiffres concernant les agressions sexuelles sont dévastateurs » fait remarquer Émilie Martinak, coordonnatrice jeunesse à la Maison d'Haïti. « Ils le sont encore plus quand on réalise que les principales victimes sont nos adolescent.es. Si on les regarde correctement, ces chiffres exigent une action urgente de la part des décideurs pour agir dans le milieu de vie des jeunes. »

- Environ 66% des victimes d'agressions sexuelles ont moins de 18 ans (Sécurité publique 2013)
- Environ 20% des agresseurs ont moins de 18 ans (Sécurité publique 2013)
- 85,6% des mineures connaissent leur assaillant (Sécurité publique 2013)
- 1 fille sur 5 est victime de violence sexuelle de la part de son partenaire (IRSC – Parcours amoureux des jeunes)
- Seulement 5% des crimes sexuels sont rapportées à la police et 3 sur 1000 se soldent par une condamnation (JURISTAT) C'est le type de crime le moins signalé aux autorités.

Agir tôt

Ces données, connues et officielles, indiquent hors de tout doute qu'il y a lieu d'agir directement dans le milieu de vie des jeunes, l'école, pour agir en prévention contre ces violences. Pourtant, pour le moment, au Québec, il n'y a rien pour obliger les écoles primaires et secondaires à se doter de structures, de plans et de ressources contre les agressions sexuelles. Les lois existantes visent à prévenir et contrer les violences sexuelles au niveau collégial et universitaire et l'intimidation et la violence à l'école. Les jeunes victimes n'ont pas les moyens pour dénoncer et être adéquatement entourés dans leur milieu de vie quotidien qu'est l'école et le personnel des écoles manque aussi de formation pour comprendre, reconnaître, contribuer à prévenir et agir face aux agressions sexuelles.

Comme le souligne Lilia Goldfarb, directrice de programmes au Y des femmes de Montréal : « les agressions à caractère sexuel ont des impacts psychologiques, émotionnels et physiques majeurs. Ces impacts peuvent lourdement compromettre le développement et le fonctionnement des victimes. Il est impératif d'agir tôt, tant au niveau de la prévention et de l'accompagnement des victimes qu'au niveau de la prévention de la récidive chez les agresseurs. »

Des solutions

Le Comité contre les violences sexuelles dans les écoles croit que le ministère de l'Éducation doit prendre des mesures pour que les écoles secondaires et primaires elles aussi aient à se doter de plans de lutte contre les violences sexuelles à l'école. Le comité souligne qu'une loi pourrait être adoptée rapidement, comme ce fut le cas pour la loi 151 pour contrer les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur. Une autre option serait d'ajouter la dimension des agressions sexuelles dans le cadre de la loi 56 pour contrer l'intimidation et la violence à l'école.

Ces plans et mesures devraient comprendre, entre autres : *(recommandations complètes jointes en annexe)*

- des actions d'éducation et sensibilisation et prévention auprès des jeunes. Ces activités devraient être données par des organismes et personnes spécialistes en la matière;
- des protocoles et espaces sécuritaires pour faciliter la démarche de dénonciation;
- des mesures de suivi à long terme pour accompagner les victimes dans leur cheminement vers le rétablissement;
- des actions auprès des agresseurs pour leur faire prendre la pleine mesure des impacts destructeurs de leur geste et prévenir les récidives;
- de la formation obligatoire auprès du personnel des écoles pour les guider sur les comportements à adopter, les gestes à poser, les facteurs de risques, etc.

La prévention, l'éducation et la sensibilisation auprès des jeunes sont importantes pour prévenir les agressions sexuelles et le personnel des écoles doit aussi être adéquatement outillé. Les propositions mises de l'avant par les organismes membres du comité sont simples; il est maintenant temps de passer à l'action.

* Les membres du comité sont : *Maison d'Haïti, Y des femmes de Montréal, Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI-CALACS), Québec contre les violences sexuelles, la Fondation canadienne des femmes, le Centre d'aide aux familles latino-américaines (CAFLA) avec l'appui et soutien du mouvement Sans oui, c'est non!*